

<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018 COMPTE RENDU</p>

Le 29 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire.

Date de la convocation : 23.11.2018

PRESENTS : M. Romain AIUDI, Mme Florence BERGER, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, M. Thibaut MARTINEZ, M. Jean MATHIEUX, Mme Martine MAZUIR, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET, M. Patrick ROCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain AUIDI

EXCUSES : M. Frédéric BURNICHON, Mme Sonia GAUTHIER et M. Jean-Claude NOELL

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Convention prestations de services CA3B
- ❖ Tarifications
- ❖ Affouage
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil** :

Le compte rendu du 25 octobre 2018 a été approuvé.

❖ **Délibérations** :

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1- Convention prestations de services CA3B

La commune est concernée par le transfert de compétences d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales, de la Communauté de Communes de La Vallière à CA3B qui prendra effet au 01/01/2019.

Pour donner le temps à CA3B de mettre en place cette organisation, il convient de s'appuyer, à titre transitoire, sur les services techniques des communes :

- D'où une convention pour définir les conditions de la réalisation de cette prestation,
- Prestation rémunérée,
- Durée de la convention 1 an (renouvelable tous les ans maximum 3 ans).

2- Tarifs locations salles à compter du 01/01/2019

Le conseil municipal, étudie les tarifs de location de la salle d'évolution pour des locations d'associations et sociétés à caractère événementiel extérieures à la commune

Après discussions et délibérations,

Le Conseil Municipal fixe ces tarifs comme suit, à compter du 01/01/2019

	SANS CHAUFFAGE du 16 avril au 14 octobre		AVEC CHAUFFAGE du 15 octobre au 15 avril	
	Salle évolution			
Association et société à caractère événementiel	1 JOUR	35 €	70 €	
	2 JOURS	70 €	100 €	
Caution salle évolution : 1 chèque de 500 € et un chèque de 200 € pour le ménage				

3- Affouage 2018-2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2018 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 **DECIDE** de délivrer des bois sur pied de la parcelle N°25 à la « Frairie »

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :

- Monsieur BERGER Gilbert
- Monsieur CLERMIDY Maurice
- Monsieur BONNAT Michel

- 2 **DECIDE** que la coupe du bois devra être terminée au 15 avril 2019

- 3 **DECIDE** que la vidange devra être terminée au 31 octobre 2019

Le conseil municipal, prend note que les coupes sont réservées aux habitants du village ayant domicile réel et fixe dans la commune à raison d'une coupe par foyer ;
Les conditions d'exploitation sont fixées par le règlement d'affouage.
Il fixe les prix des coupes à 32 €, chacune.

❖ **Dossiers urbanisme :**

◆ **Dossiers d'urbanisme déposés :**

Trois Déclarations Préalables et un Certificat d'Urbanisme ont été déposés en mairie :

- **DP 001 321 18 D0019** : Monsieur Jean-Pierre DALLARD (Route de Montagnat)

Abri de jardin

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 18 D0020** : Monsieur Sylvain JACQUEMETTON (Lotissement des Ecoloj'yc)

Mur de soutènement

Le dossier a été instruit par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 18 D0021** : Monsieur Yoann LEVEQUE (A la Grillette)

Panneaux photovoltaïques

Le dossier a été instruit par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0021** : Maître Thierry MANIGAND

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente BETEMPS/SEVE (Impasse des Genévriers)

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Trois demandes d'aliénations ont été examinées :

Parcelles section ZA, numéro 357 (Impasse de Genévriers) – Propriétaires Monsieur et Madame Jean- Marc BETEMPS

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

Parcelles section D, numéros 108 et 109 (Rue du Revermont) – Propriétaire Monsieur Guillaume RAVONNEAUX

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

Parcelles section ZB, numéro 327 (Impasse de Genévriers) – Propriétaires Monsieur et Madame Michel BULTELE

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

❖ Travail des commissions :

◆ Commission travaux :

▪ *Logement communal :*

Les travaux d'isolation sont en cours de réalisation, mais les menuiseries extérieures ne sont pas encore posées.

▪ *Voirie :*

Des arrêtés ont été pris concernant la réglementation de la circulation au niveau de l'écluse et la modification de limite de l'agglomération sur la RD 52 à l'entrée du village côté Ceyzériat. La signalisation verticale de la zone 30 du village a été mise à jour. Pour la signalisation au sol, des devis ont été reçus pour 9 marquages au sol des entrées en zone 30, l'entreprise LDV a été retenue.

La préfecture et le département de l'Ain souhaite réaliser un Plan Départemental de Sécurité d'Actions de Sécurité Routière, et lance pour cela un appel à projet auprès des communes pour des actions de sensibilisation.

La commune de Ceyzériat a formulé le souhait que le chemin de Fortunas bénéficie d'une interdiction pour les poids lourds de plus de 19 tonnes. Le département a été sollicité pour connaître la faisabilité de cette interdiction.

Les lotissements le Chasseral, les Epinays d'en haut et de la SCI la Chartreuse souhaite rétrocéder leur voirie à la commune, ainsi que les différents réseaux. Un état des lieux préalable de la voirie et des réseaux est à réaliser.

Suite à des travaux réalisés chez un particulier route de Tossiat à hauteur de l'intersection avec le chemin Sous Grillerin, la chaussée a été déformée par les poids lourds arrêtés par des feux, le service des routes du département en a été informé.

Pour le budget 2019, une réflexion sera à mener sur le financement de travaux de voiries nécessitant une réfection : chemin de la Chassière et chemin des Rippes (portion nord), qui nécessitent des travaux préparatoires importants en eaux pluviales. Le droit de tirage de CA3B pourra en financer une partie, et pour le solde il peut être envisagé par la commune de recourir à un fonds de concours CA3B ou de financer directement ces travaux.

▪ *Bâtiments communaux :*

Suite à la visite annuelle de Techni-feu, des extincteurs et des vérins de la trappe de désenfumage sont à remplacer, pour un montant de 1 252,49 € TTC.

Une nacelle sera louée pour changer les plaques sous plafond, des grilles de protection des blocs de sécurité et sera également utilisée pour nettoyer les vitres en hauteur de la salle polyvalente.

Les travaux sur les boiseries extérieures de l'école et les peintures extérieures de la mairie devraient être effectués début décembre.

Concernant le cheminement piétonnier de l'école à la cantine, suite au dommage, l'entreprise Eurovia a été sollicitée pour un devis avec une finition en béton désactivé.

▪ *Eclairage public :*

Les travaux de modernisation de l'éclairage public sur la RD 52 sont partiellement réalisés et sont terminés à l'arrêt de Bus de Sénissiat. Le montant des travaux à charge de la commune après subvention est de 3 917,76 €.

Le résultat de ces travaux paraît très satisfaisant.

▪ *Cimetière :*

Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Givre afin d'évoquer la réglementation concernant les sépultures à relever. Monsieur Givre effectuera un diagnostic des priorités de ces travaux dans le cimetière.

▪ *Urbanisme :*

Une réunion s'est tenue le 26 octobre en présence du CAUE, de la DDT et de l'urbaniste Madame Agnès DALLY MARTIN.

La réglementation impose 13 logements à l'hectare. Pour s'y conformer il est nécessaire d'intégrer dans la modification du PLU avec enquête publique, en plus de la zone 1AUa au centre du village et la zone 1AUc en limite de Ceyzériat, une zone UB du secteur de la Bessonnière.

▪ *Divers :*

Orange souhaite implanter une antenne relais à Senissiat dans le secteur « Sous Filan », le projet est à l'étude.

Une laveuse de sol pour la salle polyvalente a été testée et sera achetée pour un montant de 3 120 € TTC.

♦ **Commission associations :**

- Le repas des anciens aura lieu le samedi 1^{er} décembre à la salle polyvalente avec 49 participants. Le repas sera préparé par l'Auberge des Carpates.
- 3 sapins ont été commandés et des guirlandes ont été achetées pour les décorations de fin d'année. La mise en place se déroulera les 7 et 8 décembre.
- Le maire de Journans a évoqué l'idée d'un rapprochement pour les deux bibliothèques.
- La semaine de commémoration du centenaire 14-18 a été une réussite et les retours sont très positifs.

♦ **Commission communication :**

- Bulletin municipal 2019 : la mise en page et l'impression du bulletin seront réalisées par l'entreprise Ain'Prim. Les articles sont en cours de réalisation par les associations et les élus.
- Adressage postal : le service proposé par la Poste consiste en un accompagnement complet pour l'adressage des rues et cela sur l'intégralité du village, même si tous les secteurs ne sont pas à priori en défaut.

Des propositions de noms de rues ont été prononcés par les habitants de lotissements concernés.

◆ **Commission des affaires scolaires/périscolaires :**

- Dominique Foray a obtenu la VAE du CAP Petite Enfance
- Le conseil d'école s'est tenu le 15 novembre, 88 élèves fréquentent l'école actuellement. Des demandes de petits travaux de fonctionnement seront satisfaites et effectuées par l'employé communal.
- Une micro crèche est en cours de création à Montagnat pour une ouverture en mars 2019.

◆ **Commission finances :**

- Le solde de la cotisation au SIEA d'un montant de 6 844,13 € a été réglé (appel total 14 968,26€, 16 060,16 € en 2017).
- La dotation du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle est cette année diminuée de 17 % (9 854 €, 11 520 € en 2017), suite à une directive de l'Etat.
- Les services fiscaux ont adressé la liste des locaux de référence des catégories de la fiscalité directe locale.
- Suite à la réforme pour l'exonération de la Taxe d'Habitation, 69 % des foyers fiscaux de la commune en seraient exonérés d'ici 2020, ce qui représenterait pour la commune une perte de 71 % de la recette fiscale et 24 % des recettes totales du budget communal.
- Certaines charges de gestion courantes ont augmenté en 2018 et sont supérieures aux prévisions budgétaires notamment les combustibles et le matériel roulant (tracteur).
- La trésorerie principale a fourni le document de suivi de l'indice de qualité des comptes définitifs de 2017, sur lequel il est constaté une nette amélioration en 2016 et 2017.

❖ **Administration générale :**

- Les entretiens annuels de l'employé communal et de la secrétaire de mairie se sont déroulés en novembre, ceux du personnel de l'école se feront en décembre.
- Un état de répartition des tâches et des heures effectuées par la secrétaire de mairie a été réalisé sur 2018.

❖ **Questions diverses :**

La commune constitue un dossier pour tenter d'obtenir l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'été 2018.

Un courrier du Président de la République a été reçu faisant état de « ses promesses tenues ».

Suite à la fusion des syndicats des eaux, Franck FOILLERET et Alain RATINET sont désignés délégués du nouveau syndicat.

Plusieurs plaintes pour des aboiements de chiens, secteur la Bessonnière et secteur de la Chassière, ont été reçues en mairie.

Le conseil communautaire et l'assemblée des maires qui se sont déroulés le 26 novembre ont évoqué les délégations de service public pour le transport et le crématorium ainsi que le développement économique du territoire.

Les vœux aux élus de CA3B se dérouleront le vendredi 21 janvier.

La commune envisage d'acheter une sonorisation adaptée à l'extérieur pour les cérémonies officielles.

**Le prochain conseil municipal est fixé
au jeudi 20 décembre 2018 à 20 heures**